



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
Annule et remplace l'arrêté n° 24-3954 du 26 novembre 2024
RD 3
Commune de Madiç

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1,
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié,
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 24-3470 du 07 octobre 2024, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux,
- Vu la demande de l'entreprise RMCL,
- Vu la consultation pour avis du service des transports de la Région Auvergne Rhône Alpes,

Considérant que pour permettre la réfection du giratoire de la Baraquette (carrefour RD 922 et RD3) et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 3,

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

Article 1 :

- Le 29 novembre 2024, de 8h à 18h, la Route Départementale n°3 sera fermée à la circulation au PR 0+000, en sortie du giratoire de la Baraquette.

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 922, 15 et 22 via le giratoire des quatre routes de Saignes et Trancis.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise RMCL en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 24-3954 du 26 novembre 2024.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

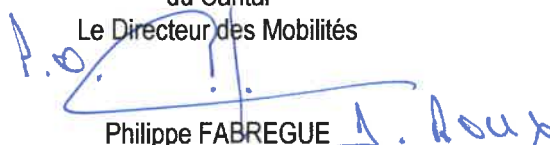
- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- M. le Directeur de l'entreprise RMCL.
- l'antenne de Riomès Montagnes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Madic, Vebret et Ydes
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le :
Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités


Philippe FABREGUE



RD 3 fermée à la sortie du giratoire de la Baraquette

Déviation par les RD 922 et 15 via le giratoire des 4 routes de Saignes et Trancis

Fabrice Bouscatier

De: Cedric Muratet
Envoyé: jeudi 28 novembre 2024 08:49
À: Fabrice Bouscatier
Objet: TR: fermeture RD 3 à Madic

De : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mercredi 27 novembre 2024 13:25
À : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Objet : RE: fermeture RD 3 à Madic

Bonjour,

Nous allons mettre ne œuvre les mesures ce vendredi.

Bonne journée,

François Delcausse

Assistant technique
Service antenne du Cantal
Direction adjointe territoire Auvergne
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30
et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



[auvergnerhonealpes.fr](https://www.auvergnerhonealpes.fr)

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé : mercredi 27 novembre 2024 11:05

À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; MURATET Catherine

<CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>; BOUGHON Marie <Marie.BOUGHON@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : TR: fermeture RD 3 à Madic

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

Envoyé : mercredi 27 novembre 2024 09:49

À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>

Cc : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

Objet : RE: fermeture RD 3 à Madic

Bon finalement le chantier est annulé aujourd'hui et demain
Il aura lieu vendredi

Pour avis ?

De : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé : mercredi 27 novembre 2024 08:01

À : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

Objet : RE: fermeture RD 3 à Madic

Bonjour,

Je ne sais pas si ma collègue vous a tenu informé mais les circuits scolaires ont été déviés et réorganisés.

Bonne journée,

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Envoyé : lundi 25 novembre 2024 21:11

À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>

Cc : MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : TR: fermeture RD 3 à Madic

Importance : Haute

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

Envoyé : lundi 25 novembre 2024 15:19

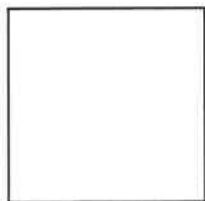
À : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>

Objet : fermeture RD 3 à Madic

Importance : Haute

Bonjour

En vue de refaire l'enrobé sur le giratoire de la Baraquette, la RD 3 sera fermée mercredi 27 au départ en partant vers Riomès Montagnes ; déviation par les RD 922, 15 et 22 via le giratoire des 4 routes de Saignes, et Trancis
Pour votre avis svp ?



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».